

INSTITUTIONS ET MODE DE SCRUTIN – 1/2

CONSTATS

➤ Manque de représentativité de l'Assemblée

- L'Assemblée nationale n'est pas suffisamment représentative de la diversité des Français et des sensibilités politiques
- Le scrutin majoritaire à deux tours (aux législatives) a pour effet de surreprésenter les partis majoritaires et de rendre l'accès à l'Assemblée difficile pour les petits partis et les formations extrêmes : la France insoumise n'a qu'un petit groupe parlementaire et le Rassemblement national moins de 10 députés
- L'âge minimal pour se présenter aux élections locales, législatives, européenne et présidentielle est de 18 ans. Mais pour devenir sénateur, il faut être âgé de 23 ans au moins.

➤ Utilité actuelle du Sénat contestée

- Le Sénat est censé représenter les collectivités locales et les territoires, car les sénateurs sont élus par les élus de leur département (maires et conseillers municipaux, départementaux et régionaux, députés). Mais le pouvoir du Sénat est faible face à l'Assemblée nationale décide en cas de désaccord.

PRÉCONISATIONS

➤ Moderniser l'élection des parlementaires pour une meilleure représentativité

- Instaurer une dose de proportionnelle dans l'élection des députés pour mieux représenter les différents partis – à noter : cela est prévu par le projet de réforme constitutionnelle à venir du Gouvernement. Cette idée ne fait pas consensus, certains craignant le retour à une majorité ingouvernable avec la nécessité d'alliances dont la fragilité ferait régulièrement chuter le gouvernement comme sous les IIIème et IVème Républiques
- Instaurer des quotas de professions ou de catégories sociaux professionnelles (ouvriers, employés, cadres, agriculteurs, etc.) parmi les députés
- Le découpage des circonscriptions législatives devrait être revu et effectué de manière neutre et objective pour éviter que certaines circonscriptions soient définies en fonction de critères sociologiques favorisant un parti ou un autre
- Aligner l'âge minimal pour se présenter aux sénatoriales sur celui des autres élections, à savoir 18 ans.

➤ Réformer le Sénat

- Prendre exemple sur l'Allemagne pour réformer le Sénat, en séparant le Parlement en une Assemblée nationale (comme actuellement) et une véritable chambre des territoires.

(suite)